



Stratégie de développement durable 2003-2006



http://www.psepc.gc.ca/publications/corporate/2003_sustainable_f.asp

Voici les adresses où il est possible de consulter le rapport en ligne, en version HTML :

http://www.psepc.gc.ca/publications/corporate/2003_sustainable_f.asp

en version PDF :

http://www.psepc.gc.ca/publications/corporate/pdf/2003_sustainable_f.pdf

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le solliciteur général du Canada (ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile), 2004. Tous droits réservés.

N° de catalogue : JS42-121/2004

ISBN: 0-662-67936-9



Papier co-Logo®/EcoLogo® Paper

Avant-propos

Le 12 décembre 2003, le premier ministre a annoncé des changements au gouvernement canadien, notamment la création d'un nouveau ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile qui réunit au sein d'un même Portefeuille :

- ◆ l'ancien portefeuille du Solliciteur général du Canada*;
- ◆ le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile;
- ◆ le Conseil national de prévention du crime;
- ◆ la nouvelle Agence des services frontaliers du Canada.

Au moment de terminer la troisième Stratégie de développement durable de l'ancien ministère du Solliciteur général du Canada, on venait seulement d'entreprendre les activités et les processus nécessaires pour créer et reconnaître le nouveau ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile.

Ainsi, le nouveau ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile déposera sa première Stratégie de développement durable en 2006. Entre-temps, on dépose la Stratégie de développement durable de l'ancien ministère du Solliciteur général du Canada. Les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs seront évalués et signalés dans le Rapport de rendement annuel du nouveau Ministère ainsi que dans son Rapport sur les plans et les priorités.

* L'ancien ministère du Solliciteur général du Canada, la Gendarmerie Royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité, le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, le Centre canadien des armes à feu, le Comité externe d'examen de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Bureau de l'enquêteur correctionnel.

Message du ministre

J'ai le plaisir de présenter la troisième Stratégie de développement durable (SDD) du ministère du Solliciteur général pour la période 2003-2006. Cette stratégie continuera de s'appuyer sur nos réalisations et nos succès antérieurs.

Le développement durable porte sur le façonnement et l'orientation de l'avenir de notre société, de nos ressources et de notre planète. Il consiste à créer des collectivités saines et viables en tirant parti de la vigueur de l'économie, des possibilités d'emploi, de la diversité culturelle, de l'accès aux services ainsi que de la sécurité et de la protection du public. Ces facteurs sont fondamentaux pour maintenir la prospérité et la qualité de vie dont jouissent les Canadiens.

Pour avoir un effet véritable sur les Canadiens, le développement durable doit être une entreprise de longue durée à laquelle participent de nombreux partenaires. Il est impossible d'isoler l'incidence des politiques ou des programmes individuels, car divers organismes et ordres de gouvernement partagent la responsabilité de la sécurité publique.

Il faut que les divers secteurs et le grand public collaborent pour assurer la stabilité et le mieux-être de la société et des collectivités. Les collectivités autochtones en sont l'exemple le plus évident, et mon Ministère est fier de contribuer au développement durable de ces collectivités dans le cadre de la Politique sur la police des Premières nations (PPPN).

Dans sa SDD de 2003-2006, le Ministère réitère son engagement de déterminer la meilleure façon de mesurer l'incidence de ses politiques, programmes et activités sur la sécurité et la protection des Canadiens et de présenter des rapports à cet égard. La stratégie visera à mieux faire comprendre l'impact sur les collectivités autochtones de la Politique et du Programme sur la police des Premières nations et la contribution de celle-ci. Elle continuera également de mettre l'accent sur la réduction des effets des activités du Ministère sur l'environnement naturel.

En août 2002, le Canada a participé au Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg. Au cours de l'examen de l'engagement de leur pays envers le plan d'Action 21 du Sommet pour l'environnement et le développement au XXI^e siècle, les participants ont reconnu les défis et possibilités que présente l'établissement d'un équilibre entre les préoccupations sociales et économiques. Si l'on veut réussir à atteindre cet objectif, il faudra obtenir la collaboration de la collectivité, innover et s'engager à équilibrer ces forces clés afin d'assurer l'utilisation efficace des ressources et le mieux-être économique et social.

Conformément à ce mandat – assurer la sécurité publique et la protection des Canadiens – le ministère du Solliciteur général du Canada continue son travail afin de contribuer à la qualité de vie d'une manière qui satisfasse les Canadiens, les décideurs et nos partenaires du Portefeuille, des provinces, des territoires et des Premières nations. Je me réjouis à la perspective de faire état de nos progrès.

Table des matières

PARTIE 1

Le développement durable et le ministère du Solliciteur général	1
1. Profil du Ministère	1
2. Rôle du Ministère	1
3. Le développement durable et le ministère du Solliciteur général	2
4. Vision et principes directeurs	3

PARTIE 2

Mise à jour de la stratégie pour 2003-2006	5
1.0 Facteurs à prendre en considération	5
1.1 Résultats de la vérification de la Stratégie de développement durable de 2000-2003	5
1.2 Facteurs déterminants	5
1.3 Consultations auprès des intervenants et des partenaires	8
1.4 Point de départ de la SDD de 2003-2006	9
2.0 Objectifs et engagements (2003-2006)	9
2.1 Examiner la dimension sociale du développement durable : le projet pilote de la PPPN	10
2.1.1 Introduction	10
2.1.2 Situation	10
2.1.3 Engagements de la SDD	12
2.2 Atténuation des répercussions des activités du Ministère sur l'environnement naturel	15
2.2.1 Introduction	15
2.2.2 Le contexte opérationnel de 2003	15
2.2.3 Engagements de la SDD	16

PARTIE 3

Rapport sur le rendement	18
3.1 Le cadre de responsabilisation axé sur les résultats de la PPPN	18
3.2 Le système de gestion du développement durable	18

PARTIE 4

Renseignements supplémentaires	20
---	----

Annexe A	21
----------------	----

PARTIE 1

Le développement durable et le ministère du Solliciteur général

1. PROFIL DU MINISTÈRE

Au sein du gouvernement du Canada, le portefeuille du Solliciteur général est responsable de l'application de la loi, des services correctionnels et de la sécurité. Il se compose du ministère du Solliciteur général et des cinq organismes suivants : la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le Service correctionnel du Canada (SCC), la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) et le Centre des armes à feu du Canada (CAFC). Il compte également trois organes de surveillance, soit le Comité externe d'examen de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Bureau de l'enquêteur correctionnel. Le responsable de chacun de ces organismes relève directement au solliciteur général, à qui il doit rendre des comptes.

La complexité et le caractère multipartite des questions sur lesquelles se penche le Ministère exigent une étroite collaboration avec les organismes du Portefeuille et d'autres ministères fédéraux clés, dont le ministère de la Justice, Santé Canada, Citoyenneté et Immigration, Affaires étrangères et Commerce international, le ministère des Finances, l'Agence des douanes et du revenu du Canada, le Bureau du Conseil privé, Statistique Canada, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le Secrétariat du Conseil du Trésor. Le Ministère collabore également avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec le secteur bénévole.

Le Ministère compte approximativement 315 employés, et son budget en 2003-2004 se chiffre à environ 133,5 millions de dollars, dont 83,6 millions sont consacrés à la police des Autochtones. Le budget de fonctionnement du Ministère a augmenté depuis la présentation de la SDD de 2002-2003, car l'accent mis sur la lutte contre le terrorisme et la sécurité nationale continue d'exiger des ressources importantes.

Il importe de souligner qu'il incombe aux organismes du Portefeuille de se pencher sur les effets que peuvent avoir sur l'environnement et le développement durable leurs activités et programmes respectifs. Ces questions et préoccupations ne sont pas visées par la Stratégie de développement durable (SDD) du Ministère.

2. RÔLE DU MINISTÈRE

Le ministère du Solliciteur général est une organisation de petite taille qui s'occupe essentiellement de politiques stratégiques au sein du Portefeuille. Son rôle premier consiste à donner des avis stratégiques au solliciteur général dans les domaines de la sécurité publique, de la police, de la sécurité nationale, des services correctionnels et de la mise en liberté sous condition. Il lui incombe également d'assurer les services de la police des Autochtones. Le Portefeuille tout entier contribue au développement durable en promouvant et en maintenant la justice, la paix et la sécurité au Canada.

L'objectif premier du Ministère consiste à permettre aux Canadiens de vivre sans crainte dans leur milieu. À cette fin, le Ministère conseille le solliciteur général du Canada et l'aide à :

- ◆ fournir une orientation efficace aux organismes;
- ◆ accroître la cohérence des politiques et leur coordination au sein du Portefeuille;
- ◆ jouer un rôle de chef de file national, en définissant une stratégie à long terme, pour ce qui est de la police et de l'application de la loi, de la sécurité nationale, de la sécurité publique, des services correctionnels et de la mise en liberté sous condition;
- ◆ appliquer la Politique sur la police des Premières nations (PPPN) par la négociation, l'administration, le maintien et l'évaluation d'ententes tripartites en matière de services de police conclues avec les provinces et les territoires et avec les gouvernements des Premières nations;
- ◆ intégrer l'information juridique dans l'ensemble des juridictions et des secteurs de programme; et
- ◆ répondre devant le Parlement au nom du Portefeuille.

Alors que les autres organismes du Portefeuille possèdent des compétences sur le plan opérationnel, le Ministère élabore des politiques stratégiques, exerce un leadership national et fournit un soutien du point de vue de l'ensemble de l'administration publique fédérale. Le Ministère n'est qu'un des nombreux partenaires dont les politiques influent sur la sécurité et la protection du public et il participe rarement directement à la mise en œuvre de ces politiques. Par conséquent, le Ministère dépend de la collaboration de tout un éventail de partenaires afin de réaliser ses engagements en matière de développement durable et d'atteindre les objectifs définis.

3. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Le développement durable est souvent considéré comme un équilibre entre la protection de l'environnement et la croissance économique. Cette vue répandue des choses ne tient pas compte de l'importance du bien-être de la population et de son incidence sur la prospérité et le développement durable en général, en particulier au niveau de la collectivité. De plus en plus, toutefois, la notion de « développement durable » s'applique dans un contexte plus général qui englobe la dimension sociale, soit un travail rémunéré, un logement convenable, des soins de santé, l'éducation, la sécurité publique et personnelle, la mobilité sociale, le développement culturel et la confiance dans l'avenir.

Les conditions sociales constituent l'assise de l'économie d'une collectivité. Si l'assise est faible, les autres objectifs et aspirations de la collectivité sont compromis. Par exemple, il est difficile de réaliser des progrès économiques et d'obtenir une qualité de vie supérieure dans les collectivités peu sécuritaires, instables, fragmentées sur le plan social et aux prises avec un taux de chômage chronique élevé.

Le crime, le désordre et la peur du crime diminuent la qualité de vie, entraînent l'instabilité et dissuadent les citoyens de s'engager dans leurs collectivités. Et leur manque de participation intensifie à son tour le cycle du désordre et les possibilités de criminalité. Une justice efficace, y compris le maintien de l'ordre, crée un sentiment de sécurité et, avec la participation des citoyens, renforce la stabilité ainsi que le sentiment de sécurité et de liberté d'action. Ce sont là les conditions préalables au développement social et économique; en fin de compte, ce sont aussi les préalables à la sécurité et à la viabilité des collectivités. C'est dans cette optique que les politiques sur la police et la justice pénale peuvent influencer sur le développement durable, surtout à l'échelle communautaire.

Au moment de la préparation de la stratégie de 2000-2003, les ministères fédéraux et le commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) ont reconnu que la compréhension de la dimension sociale du développement durable n'était pas aussi bien définie que les dimensions économique et écologique traditionnelles. Les ministères ont été invités à élargir leur point de vue et à évaluer l'incidence de leurs politiques et de leurs programmes sur la dimension sociale du développement durable.

Par conséquent, le Ministère s'est employé à explorer la dimension sociale du développement durable par rapport à son mandat, son rôle et ses fonctions. Il a choisi la Politique sur la police des Premières nations (PPPN) en raison de son incidence éventuelle sur le développement durable social des collectivités des Premières nations et à cause de l'influence du Ministère dans ce domaine sur le plan de la négociation, de l'administration, de l'actualisation et de la surveillance des accords en matière de police conclus avec les administrations des provinces, des territoires et des Premières nations. Dans la SDD de 2000-2003, le Ministère a indiqué que mesurer l'efficacité des programmes sociaux est une tâche complexe qui exige les outils et les techniques appropriés afin de recueillir les données et de mesurer les résultats du rendement. Un projet pilote a donc été entrepris pour déterminer la meilleure façon de mesurer l'incidence d'un programme social sur le développement durable d'une collectivité.

4. VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS

Le Ministère reste déterminé à promouvoir le développement durable au sens le plus large possible, en particulier les dimensions environnementales et sociales. Pour mettre en œuvre cette vision, le Ministère continuera de promouvoir la recherche novatrice, la collaboration intersectorielle et la communication de l'information aux employés, aux partenaires d'autres administrations et aux parlementaires.

Même si bien des programmes et des politiques du Ministère ont une incidence sur la sécurité personnelle et la qualité de vie, la SDD de 2003-2006 continuera de mettre l'accent sur les collectivités des Premières nations. Pour assurer l'orientation stratégique de la SDD de 2003-2006, le Comité de direction ministériel continue d'appuyer le caractère à long terme et la portée du projet pilote de la PPPN, étant donné l'accent mis par celle-ci sur l'établissement, et la confirmation auprès des partenaires, d'un bon ensemble d'indicateurs visant à aider à déterminer si des progrès sont réalisés en vue de l'obtention des résultats escomptés.

De plus, le Comité de direction ministériel a confirmé de nouveau l'importance du rôle du Ministère pour ce qui est de sensibiliser davantage ses employés à l'incidence de ses activités sur l'environnement et à son désir de transférer les pratiques exemplaires afin d'atténuer les mauvaises pratiques, en particulier au moment où le nombre de ses locaux loués augmente. Comme les activités du Ministère sont à une échelle plus réduite que celles de la plupart des autres ministères fédéraux, la SDD de 2003-2006 portera sur les cibles et les engagements qui accélèrent le virage écologique de ces activités, en particulier sur la prévention de la pollution.

La mise en œuvre des engagements du Ministère en matière de développement durable continuera de s'appuyer sur les principes suivants :

Partenariat, consultation et engagement des citoyens

Le Ministère étendra la possibilité d'une collaboration accrue en travaillant avec ses principaux partenaires pour prévoir les besoins et les conditions des Autochtones en ce qui concerne le système de justice pénale de l'avenir et, en particulier, avec les provinces, les territoires et les Premières nations pour renforcer la capacité des collectivités des Premières nations d'accroître leur sécurité et de s'appuyer davantage sur le développement durable.

Amélioration et innovation

Le Ministère gèrera et surveillera l'incidence de ses activités sur l'environnement. En outre, la possibilité de faire preuve de leadership en matière de politique dans le domaine du développement durable réside dans la promotion de la compréhension de la dimension sociale, en particulier la façon dont les politiques et programmes du Ministère influent sur la sécurité publique, la stabilité et le bien-être des collectivités des Premières nations.

Mesure des résultats et présentation de rapports à ce sujet

Le Ministère a reconnu la nécessité de mieux comprendre le lien entre la politique et les activités de programme, d'une part, et les résultats obtenus, d'autre part. La stratégie de présentation de rapports du Ministère comprend le Système de gestion du développement durable et la conception d'outils et d'indicateurs pour mieux comprendre les liens entre la sécurité publique, le mieux-être et le développement social dans les collectivités de Premières nations. Des renseignements supplémentaires sur cette stratégie de présentation de rapports figurent à la partie 3.

Décisions fondées sur les normes établies

Le Ministère poursuivra ses activités conformément aux exigences des lois, des politiques et des règlements fédéraux touchant l'environnement et le développement durable, en utilisant un système de gestion conforme aux principes de la norme *ISO 14004 – Systèmes de management environnemental – Lignes directrices générales concernant les principes, les systèmes et les techniques de mise en œuvre*.

Reddition de comptes et surveillance

La haute direction est déterminée à atteindre les buts et objectifs de la SDD du Ministère. La reddition de comptes sera assurée au moyen du système de gestion du Ministère afin de veiller à la documentation systématique des engagements de la stratégie et au suivi de ces engagements.

PARTIE 2

Mise à jour de la stratégie pour 2003-2006

1.0 FACTEURS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1.1 Résultats de la vérification de la Stratégie de développement durable de 2000-2003

Une vérification indépendante des pratiques actuelles du Ministère par rapport à sa deuxième SDD pour la période 2000-2003 a eu lieu en février 2003. L'évaluation générale était positive¹.

Selon la vérification, le Ministère a géré efficacement ses obligations en matière de développement durable en ce qui concerne les attentes définies par le commissaire. Elle a également fait ressortir que le Ministère a réussi à étendre le champ d'application de la SDD au-delà des activités d'écologisation, pour inclure l'engagement d'examiner la dimension sociale du développement durable. Plus précisément, la vérification a permis de formuler les observations suivantes :

- ◆ le projet pilote de la PPPN constitue une étape positive vers la prise en considération de la dimension sociale du développement durable;
- ◆ les activités et les cibles concernant les impacts environnementaux des activités du Ministère ont été partiellement atteintes;
- ◆ les engagements à l'appui du Système de gestion du développement durable ont été respectés ou sont en voie de l'être.

Les vérificateurs ont également recommandé que le Ministère élargisse davantage, compte tenu des limites auxquelles il fait face sur le plan de l'influence et du contrôle direct, la portée de sa SDD dans d'autres secteurs de politique. Le Ministère y arrivera de deux façons au cours de la période 2003-2006 : en premier lieu, en collaborant avec d'autres ministères pour favoriser une approche intégrée et interministérielle de l'élaboration et de l'analyse des politiques concernant les objectifs communs et, en deuxième lieu, il appuiera le renforcement des capacités dans les collectivités des Premières nations afin d'intégrer la sécurité publique dans une planification et des initiatives socio-économiques plus générales. L'élargissement de la portée de la prochaine SDD dans d'autres secteurs de politique du Ministère sera envisagé davantage après l'évaluation des progrès de la SDD de 2003-2006.

1.2 Facteurs déterminants

Sommet mondial sur le développement durable (SMDD)

Le Sommet mondial sur le développement durable tenu en août 2002 a réaffirmé la gamme complexe des enjeux économiques, environnementaux et sociaux implicites dans le développement durable planétaire. Le Sommet a adopté une déclaration politique qui reconnaissait les liens entre la pauvreté, la

1. La vérification de la première SDD n'a mis au jour aucune lacune importante dans la mise en oeuvre de celle-ci; elle a confirmé que les organismes sur lesquels compte le Ministère pour l'exécution des programmes opérationnels débordent le cadre de la SDD.

sécurité et le développement durable. Son Plan de mise en œuvre contient des objectifs et des calendriers visant à susciter une action dans cinq domaines clés². Dans le cadre de partenariats, le Sommet a recueilli une expertise et des ressources supplémentaires afin d'obtenir des résultats importants dans les collectivités du monde entier.

L'engagement qu'a pris le Ministère d'élaborer un cadre et des outils pour évaluer les résultats et l'incidence de la PPPN corrobore l'engagement du SMDD à l'égard des collectivités. Des collectivités fortes doivent se sentir en sécurité et protégées afin de pouvoir planifier des investissements à long terme dans le développement social et économique ainsi que la gestion des ressources naturelles, de procéder à ces investissements et prendre des engagements à cet égard.

Priorités communes

Plusieurs ministères fédéraux clés visent l'objectif général de la sécurité et du développement durable des collectivités des Premières nations. Si les ministères, les provinces et les collectivités des Premières nations collaborent pour coordonner la conception et la synchronisation des programmes et des services, ils pourront contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Les décideurs ont reconnu l'importance de la coopération interministérielle pour le renforcement de la structure sociale des collectivités autochtones, en particulier dans les cas où des résultats à moyen et à long terme sont établis, mais qui dépendent dans une large mesure des conditions et des contraintes de l'exécution des programmes, souvent dans des domaines où la compétence est partagée.

Dans la SDD de 2003-2006, le Ministère s'engage à poursuivre la coordination et la collaboration entre les ministères fédéraux en ce qui concerne les objectifs de la politique commune relative à la stabilité et au mieux-être des collectivités autochtones. À cette fin, le Ministère a créé un comité directeur des SMA et un groupe de travail interministériel sur la stabilité et le mieux-être des collectivités des Premières nations. Grâce aux travaux de ces comités, le Ministère projette d'améliorer et de partager ses connaissances sur l'élément social du développement durable (dans le domaine de la justice communautaire, en particulier les services de police), dans les collectivités des Premières nations.

Attentes du CEDD

Dans le document Les stratégies de développement durable – Des résultats positifs à obtenir, le commissaire fait état de ses attentes pour la troisième série de stratégies de développement durable. Ce guide aide les ministères et organismes fédéraux à préparer leurs stratégies et à les transformer en plans d'action efficaces. Le Ministère a tenu compte de ces attentes lorsqu'il a établi les cibles pour 2003-2006, et renforcé les communications au sujet de ses activités annuelles prévues dans le cadre de la SDD et de son rendement par l'entremise du Rapport sur les plans et les priorités (RPP) et du Rapport ministériel sur le rendement (RMR).

Progrès réalisés jusqu'à maintenant

Le Groupe de travail sur la SDD du Ministère a examiné la deuxième Stratégie pour évaluer le rendement par rapport aux objectifs et aux cibles pour la période 2000-2003 (voir l'annexe A). Sur les

2. Les participants ont pris l'engagement d'accroître l'accès à de l'eau propre, à des mesures d'hygiène appropriées et à des services énergétiques, d'améliorer l'état de santé et l'agriculture, en particulier les terres arides, et de mieux protéger la biodiversité et les écosystèmes dans le monde.

neuf objectifs définis pour le projet pilote de la PPPN, cinq ont été atteints, trois devraient l'être selon le calendrier fixé et un, qui a été retardé à cause du manque de ressources, devrait être réalisé en 2004-2005.

En ce qui concerne les 16 cibles à atteindre pour l'écologisation des activités du Ministère, neuf ont été atteintes, trois ont été retardées, une a été révisée, une n'est plus valide et deux n'ont pas été atteintes. Des progrès importants ont été accomplis dans plusieurs domaines, particulièrement en ce qui concerne l'achat et l'utilisation de matériel et de fournitures de bureau « écologiques » au Ministère. Les engagements à l'égard du Système de gestion du DD ont été respectés et, par conséquent, cet objectif ne sera pas renouvelé au cours des trois prochaines années.

Sur les deux cibles qui n'ont pas été atteintes, l'une ne l'a pas été en raison de l'utilisation de papier essuie-tout au lieu de sèche-mains à air chaud. L'autre, ainsi que celle qui n'est plus valide, concernait l'utilisation de carburant de remplacement et l'accroissement du rendement du carburant des véhicules du Ministère. Le parc automobile du Ministère ne comprend que deux véhicules (l'un pour le solliciteur général, l'autre pour le sous-solliciteur général). On a jugé qu'il n'était pas pratique d'atteindre les cibles établies, soit remplacer un véhicule par un autre alimenté au carburant de remplacement et réduire considérablement la consommation de carburant du parc automobile. Ces résultats font ressortir l'importance d'établir des cibles raisonnables permettant d'obtenir des résultats optimaux. Par exemple, la réduction des émissions des véhicules ne sera pas un objectif de la SDD de 2003-2006.

D'après cette évaluation des progrès accomplis jusqu'à maintenant, un plan d'action recommandé pour la SDD de 2003-2006 a été présenté au Comité de direction ministériel. La section sur la vision et les principes directeurs (partie I) décrit cette orientation.

Sécurité et protection du public dans les collectivités des Premières nations

Au cours des trois dernières années, un certain nombre d'incidents locaux ont tendu les relations entre les Premières nations et la police. On a accordé plus d'attention aux défis sociaux et économiques auxquels font face les collectivités des Premières nations. En raison de ces facteurs, on a mis de nouveau l'accent sur la démonstration de l'efficacité de la PPPN sur le plan des politiques et des programmes. Il faut découvrir, élaborer, mettre à l'essai et transférer éventuellement les pratiques exemplaires concernant la façon de définir les indicateurs adéquats et d'établir des bases d'information utiles, pertinentes et appropriées pour la politique et les programmes de sécurité publique dans les réserves – le point capital du projet pilote sur la PPPN.

En outre, le Ministère appuie le renforcement des capacités dans les collectivités des Premières nations afin de créer des organes efficaces de surveillance des services de police des Premières nations. Ces organes de surveillance constituent des canaux de communication entre les collectivités et leurs services de police, ce qui renforce les relations entre les collectivités et la police et facilite la prestation de services de police proactifs et préventifs. Ils permettent également aux collectivités de contribuer directement à la sécurité publique et d'acquérir la capacité d'obtenir d'autres résultats touchant la qualité de la vie communautaire.

1.3 Consultations auprès des intervenants et des partenaires

Au cours de la préparation de sa troisième SDD, le Ministère a demandé et il continuera de demander l'opinion et la rétroaction d'une gamme étendue d'intervenants et de partenaires, en particulier des Premières nations, des provinces, des ministères fédéraux clés et des organismes d'application de la loi.

À l'heure actuelle, il existe plusieurs moyens d'obtenir des points de vue afin d'élaborer et de raffiner, en permanence, la SDD du Ministère, notamment une gamme de discussions interministérielles visant à améliorer la collaboration et la coordination, comme :

- ◆ les comités interministériels sur la stabilité et le mieux-être des collectivités des Premières nations;
- ◆ le Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable;
- ◆ une réunion avec le Bureau du CEDD pour discuter les attentes actuelles de celui-ci à l'égard de la compréhension plus approfondie de la dimension sociale du développement durable;
- ◆ la participation à des ateliers sur l'élaboration d'une SDD (p. ex. les ateliers tenus par la GRC en juin 2003).

Discussions avec les partenaires de la PPPN

Les dirigeants des gouvernements et des collectivités des Premières nations (chefs et (ou) conseils) doivent participer à la détermination de la façon de mesurer l'efficacité des services de police. Au cours des deux dernières années, les pourparlers avec les Premières nations et les partenaires provinciaux ou territoriaux ont porté régulièrement sur l'évaluation de l'incidence et de l'efficacité de la PPPN. Ces discussions ont été d'une aide précieuse pour faire connaître le travail du projet pilote de la PPPN ainsi que le cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRAR) de la PPPN et la stratégie d'évaluation des programmes connexe.

En particulier, la Direction générale de la police des Autochtones (DGPA) a procédé à des consultations auprès de l'Association des chefs de police des Premières nations (ACPPN) et de l'Association québécoise des chefs de police des Premières Nations (AQCPPN) pour connaître les principaux points de vue. La DGPA a également poursuivi les discussions avec le Comité exécutif de l'ACPPN concernant les mesures visant à offrir un niveau de services de police constant et efficace dans les réserves, et elle a obtenu l'engagement d'un Comité directeur national des groupes directeurs de la police (GDP) d'examiner le CGRAR, l'évaluation des programmes et les opinions clés au sujet de la SDD.

Ces initiatives font régulièrement l'objet de discussions aux réunions annuelles et périodiques de l'ACPPN, de l'AQCPPN et du Comité directeur des GDP. Cette participation revêt une importance primordiale pour faire en sorte que la planification et les priorités des collectivités demeurent la toile de fond de la SDD. Par exemple, on demande à l'ACPPN et aux comités directeurs des GDP de faire connaître, dans le cadre des consultations sur le Cadre de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats (CGRAR), leur opinion sur l'élaboration d'indicateurs.

Comme il a été mentionné dans la SDD précédente, on n'a ménagé aucun effort pour élaborer des initiatives visant à évaluer l'incidence et l'efficacité de la PPPN, car bien des facteurs conjoncturels et subjectifs peuvent influencer sur la perception d'une collectivité à un moment donné. Le Ministère est déterminé à faire participer les collectivités des Premières nations (groupes directeurs de la police et services de police) à la conception et à la mise en œuvre de toute initiative visant à mesurer l'efficacité et à partager la propriété des données obtenues avec ces collectivités.

Beaucoup de provinces ont confirmé le lien entre la sécurité publique et le développement durable dans les collectivités des Premières nations. De plus, plusieurs provinces ont indiqué de nouveau qu'elles voudraient évaluer l'efficacité de la PPPN, notamment dans le cadre des consultations sur le CGRAR. Un comité consultatif de haut niveau composé de partenaires provinciaux sera créé pour discuter les questions relatives à l'orientation future des services de police dans les collectivités des Premières nations. On a également pris des mesures pour créer un organe consultatif semblable formé d'ainés respectés et de représentants des collectivités des Premières nations qui s'intéressent à la sécurité publique et au développement des collectivités et qui possèdent une expérience dans ce domaine. Enfin, un comité directeur composé de partenaires de la PPPN sera créé pour encadrer l'évaluation des programmes de la PPPN. L'opinion de ces trois comités influera sur l'évolution des objectifs et des cibles de la quatrième SDD ainsi que la conception et l'exécution de l'évaluation des programmes de la PPPN.

1.4 Point de départ de la SDD de 2003-2006

Compte tenu de ces facteurs, ainsi que de l'orientation du Comité de direction ministériel, les deux principaux objectifs de la SDD de 2000-2003 seront maintenus pour la période 2003-2006³.

L'accent a été mis sur la définition d'activités et d'objectifs clairs et l'établissement de cibles mesurables, particulièrement en ce qui concerne l'examen des dimensions sociales de la durabilité. Au cours de la période 2003-2006, le Ministère continuera, s'il y a lieu, de consulter ses partenaires et de leur demander conseil pour que les activités de recherche et de collecte des données produisent des résultats probants. En ce qui concerne l'incidence des activités du Ministère sur l'environnement, celui-ci continuera de mettre l'accent sur les objectifs et les activités de formation et de sensibilisation ainsi que de réduction des déchets, domaines où il croit qu'il est possible d'obtenir le plus d'effet positif.

2.0 OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS (2003-2006)

Comme il a été mentionné, la troisième SDD du Ministère s'appuiera sur l'expérience antérieure et les réalisations accomplies jusqu'à maintenant. Conformément aux attentes du CEDD, le Ministère a précisé ses buts et objectifs afin de mettre l'accent sur ses principales priorités et de mieux définir ce qui, à son avis, constitue les résultats essentiels (et escomptés).

Les engagements contenus dans la SDD découlent de deux objectifs :

1. examiner dans quelle mesure le Ministère comprend la dimension sociale du développement durable, surtout à l'échelle des collectivités, et comment il y contribue;
2. approfondir la méthode qu'applique le Ministère pour corriger les effets de ses activités sur l'environnement.

3. Comme il a été mentionné plus haut, le troisième objectif, soit la gestion et le maintien du Système de gestion du développement durable du Ministère, a été atteint et sera maintenu. Des politiques et des procédures sont maintenant établies et intégrées aux activités normales du Ministère.

2.1 Examiner la dimension sociale du développement durable : Le projet pilote de la PPPN

2.1.1 Introduction

Prendre des mesures concrètes afin d'accroître la sécurité et d'assurer le développement durable dans les collectivités des Premières nations, et de mesurer les progrès accomplis dans l'atteinte de cet objectif constitue une entreprise à long terme qui exige un long délai d'exécution. Les dirigeants des collectivités, les gouvernements provinciaux et les ministères fédéraux clés partagent cet important objectif général.

Comme il a été mentionné plus haut, aucun groupe, aucune organisation ni aucune entité ne contrôle le résultat ultime escompté. Par conséquent, la mesure et l'évaluation de l'incidence de la PPPN sur l'accroissement de la sécurité et le développement durable des collectivités des Premières nations (activité de moyen à long terme) ainsi que la présentation de rapports à cet égard, doivent être fondées sur des indicateurs de rendement appropriés et fiables. À court terme, la définition de mesures adéquates, y compris une base d'information servant de point de départ, est primordiale pour assurer la fiabilité et la validité de la mesure du rendement afin que les comparaisons des mêmes mesures au fil du temps soient valables et utiles.

2.1.2 Situation

Dans la SDD de 2000-2003, le Ministère a commencé à élaborer la stratégie de mesure du rendement permettant de présenter les résultats à court terme, à moyen terme et à long terme concernant l'incidence et l'efficacité de la PPPN sur le développement durable des collectivités. Selon la vérification de la SDD de 2000-2003, « *en résumé, le projet pilote de la police des Premières nations a permis de recueillir des renseignements qui pourront servir à définir de façon plus efficace un modèle et des mesures du rendement pratiques et importants pour la durabilité des collectivités. Il faudra déployer d'autres efforts toutefois avant de pouvoir élaborer et mettre en œuvre des mesures du rendement qui permettront d'évaluer les résultats obtenus* ».

Un plan de recherche initial à l'appui du projet pilote de la PPPN a été présenté au cours de la période 2000-2003. Ce plan traduit les objectifs généraux liés aux services de police communautaires et met l'accent sur l'évaluation de l'incidence et de l'efficacité. Par exemple, des sondages sur la satisfaction des collectivités ont été menés dans tout le Québec pour obtenir des données qui permettront de déterminer ce que les collectivités des Premières nations attendent de leur service de police.

L'initiative visant à acquérir des données « incertaines » traduit l'opinion des chercheurs du système de justice pénale selon laquelle la collecte de données statistiques démographiques et de données de base sur la criminalité dans une collectivité ne donne qu'une idée partielle du bien-être de la collectivité. De plus, il est utile d'évaluer l'interdépendance et la corrélation des indicateurs sociaux et économiques, la façon dont ils influent sur les démêlés des gens avec le système de justice pénale et la manière dont ils influent à terme sur le développement durable de la collectivité.

À cette fin, le plan de recherche comporte la collecte de statistiques, de données de base et de profils communautaires, d'abord dans certaines collectivités, en plus des données incertaines sur l'engagement, les attentes et les niveaux de peur des citoyens, la sécurité publique et d'autres variables

sociales pertinentes. Dans la mesure du possible, les incidences indirectes et directes des services de police des Premières nations dans une collectivité seront examinées.

L'élaboration et l'exécution du plan de recherche posent plusieurs défis distincts :

- ◆ **Capacité des chercheurs et des participants** : Les collectivités des Premières nations doutent des chercheurs non autochtones de l'extérieur et de l'avantage de participer à des projets de recherche. Par ailleurs, la capacité du personnel de recherche de la DGPA et des chercheurs des Premières nations a toujours été limitée.
- ◆ **Travaux de recherche** : Une bonne recherche stratégique exige du temps. Afin de recueillir des données utiles, il faut souvent entreprendre des projets pilotes, mettre à l'essai le matériel d'enquête, planifier des visites sur les lieux, coder et transcrire d'énormes quantités de données, analyser les données et établir des rapports. Il faut souvent prolonger les délais, en particulier dans les cas où des éléments du processus de recherche sont indépendants de la volonté du chercheur.
- ◆ **Recherche axée sur l'avenir** : Afin de brosser un tableau plus complet des genres de problèmes auxquels font face les collectivités des Premières nations et de l'incidence des services de police dans ces collectivités, il faut recueillir des données longitudinales à certains moments donnés. Aller au-delà du présent pour envisager l'avenir de la PPPN et son incidence sur les collectivités constitue un défi de taille. Pour jeter de la lumière sur les mécanismes et les liens entre les services de police, l'ordre social, les niveaux de criminalité et la satisfaction et le mieux-être des collectivités, il faut adopter une approche variée de la collecte de données, qui combine souvent des méthodes quantitatives et qualitatives multiples.

Il y a un autre facteur important à prendre en considération lorsqu'on procède à une étude sur l'incidence de la PPPN : depuis 1992, les ententes sur les services de police ont été conclues progressivement selon l'état de préparation des partenaires et la disponibilité des fonds. Il en a résulté une diversité des applications de la PPPN dans tout le Canada. Par exemple, la presque totalité de la population résidant dans les réserves au Québec est visée par la PPPN tandis que seulement 10 % environ de la population dans les réserves au Manitoba bénéficie de services de police dans le cadre d'un accord conclu aux termes de la PPPN.

Une collectivité qui n'a bénéficié de services de police aux termes d'une entente conclue dans le cadre de la PPPN que pendant une brève période ne peut pas afficher les mêmes tendances statistiques ou le même niveau de satisfaction qu'une collectivité qui dispose d'un service de police des Premières nations bien établi. Un effet secondaire de cette application variée de la PPPN est l'accent mis actuellement sur les projets de recherche en Ontario et au Québec. Le programme de recherche continuera d'évoluer au gré de l'évolution de la PPPN pour en venir à inclure des collectivités de tout le Canada.

2.1.3 Engagements de la SDD

Pour relever les défis correspondants à l'objectif no. 1 (comprendre la dimension sociale du développement durable : le projet pilote de la PPPN), le Ministère poursuivra son travail dans deux domaines⁴ :

- ◆ **Objectif 1.1** : évaluation de l'incidence à long terme des services de police communautaires dans les collectivités des Premières nations, l'accent étant mis sur l'acquisition de renseignements ou de données qui peuvent aider à déterminer si des progrès sont réalisés dans l'obtention des résultats immédiats et à moyen terme escomptés (établis dans le CGRAR⁵ de la PPPN);
- ◆ **Objectif 1.2** : coordination et collaboration entre les ministères fédéraux concernant les objectifs d'une politique commune et des indicateurs de rendement.

Les deux nouveaux objectifs et les quatorze cibles figurent dans les tableaux suivants. Chaque objectif et les cibles connexes (dans la mesure du possible) ainsi que les mesures à prendre particulières sont établis à l'échelle nationale. La Section 2.2 présente l'information et les engagements relatifs au but no. 2 (approfondir la méthode qu'applique le Ministère pour corriger les effets de ses activités sur l'environnement).

4. Les deux objectifs de travail établis et mis en oeuvre dans la SDD de 2000 :
1) examiner dans quelle mesure le Ministère comprend la dimension sociale (but no. 1)
2) approfondir la méthode qu'applique le Ministère pour corriger les effets de ses activités environnementales (but no. 2)
5. Le CGRAR définit les résultats escomptés et propose des indicateurs de l'incidence de la PPPN, dans le contexte du développement durable des collectivités (en particulier, la sécurité publique et la stabilité).

OBJECTIF 1.1

Évaluation de l'incidence à long terme des services de police communautaires dans les collectivités des Premières nations.

ACTIVITÉ	CIBLE	INDICATEUR DE RENDEMENT
Effectuer des études sur la satisfaction des collectivités.	<p>1.1.1 : Réaliser un sondage sur la satisfaction de 25 collectivités du Québec d'ici le 31 mars 2005.</p> <p>1.1.2 : Terminer le projet de services de police communautaires de la bande Six Nations d'ici le 31 mars 2005.</p> <p>1.1.3 : Terminer le projet de l'étude de cas nationale d'ici le 31 mars 2005.</p> <p>1.1.4 : Terminer le projet sur la satisfaction des collectivités de l'entente communautaire tripartite en Saskatchewan d'ici le 31 mars 2005.</p>	Achèvement des études conformément aux cibles établies.
Élargir le programme de recherche de la PPPN afin d'englober les services de police des Premières nations offerts dans tout le Canada.	<p>1.1.5 : Permanent : le programme de recherche approuvé pour 2003-2006 sera mis à jour tous les ans pour corriger les lacunes à mesure qu'elles seront découvertes.</p>	Renouvellement annuel du programme de recherche.
Évaluation des programmes de la PPPN.	<p>1.1.6 : Achèvement de l'ébauche du cadre d'évaluation d'ici le 31 décembre 2003.</p> <p>1.1.7 : Création d'un comité directeur d'évaluation d'ici le 30 novembre 2003.</p> <p>1.1.8 : Achèvement du projet pilote du Québec pour l'acquisition de données sur la mesure du rendement d'ici le 31 mars 2005.</p>	<p>Achèvement du cadre d'évaluation au plus tard à la date cible.</p> <p>Création et fonctionnement d'un comité directeur.</p> <p>Acquisition de données sur la mesure du rendement d'ici la date cible.</p>

ACTIVITÉ	CIBLE	INDICATEUR DE RENDEMENT
Évaluation de l'incidence de la sécurité publique et des services de police sur la planification communautaire.	<p>1.1.9 : Réalisation d'une étude sur la corrélation entre le développement économique et les services de police des Premières nations d'ici le 31 mars 2005.</p> <p>1.1.10 : Réalisation d'une étude des services de police communautaires dans une collectivité autochtone du Québec d'ici le 31 décembre 2004.</p>	Achèvement des études conformément aux cibles établies.

OBJECTIF 1.2

Coordination et collaboration entre les ministères fédéraux concernant les objectifs d'une politique commune et des indicateurs de rendement.

Direction du Comité directeur sur la stabilité et le mieux-être des collectivités autochtones.	1.2.1 : Élaboration de projets d'indicateurs de base par le GTI sur la stabilité et le mieux-être des collectivités autochtones d'ici le 31 mars 2005.	Élaboration de projets d'indicateurs de base.
Participation aux travaux interministériels sur la planification communautaire globale.	<p>1.2.2 : Contribution par l'entremise de l'atelier des groupes directeurs de la police sur la planification stratégique intégrée d'ici le 31 décembre 2003.</p> <p>1.2.3 : Élaboration du matériel pour guider la planification stratégique intégrée au niveau des collectivités des Premières nations d'ici le 31 mars 2004.</p>	Participation permanente aux travaux interministériels sur la planification communautaire globale.
Partenariats et initiatives conjointes avec d'autres ministères concernant les questions d'intérêt commun/le chevauchement (p. ex. sécurité des soins infirmiers dans les collectivités autochtones éloignées).	1.2.4 : Des efforts sont en cours pour renforcer les partenariats conjoints avec d'autres ministères.	Partenariats et initiatives conjointes avec d'autres ministères établis à mesure que des possibilités se présentent.

2.2 Atténuation des répercussions des activités du Ministère sur l'environnement naturel

2.2.1 Introduction

Dans sa première stratégie de développement durable, le Ministère a établi qu'il pouvait donner à ses employés les outils et l'information nécessaires pour réduire l'impact environnemental négatif de leurs activités en milieu de travail. Dans la deuxième SDD, le ministère a approfondi son engagement en réduisant au minimum l'impact de ses activités sur l'environnement naturel en mettant l'accent sur les sept enjeux environnementaux importants définis dans le relevé des questions d'intérêt de 2000-2003 :

- ◆ Système de gestion du développement durable
- ◆ Formation et sensibilisation
- ◆ Déchets solides
- ◆ Rendement énergétique de l'immeuble
- ◆ Énergie reliée aux transports
- ◆ Substances appauvrissant la couche d'ozone
- ◆ Approvisionnement

L'examen des progrès accomplis en vue de l'atteinte des cibles de 2000-2003 révèle que plusieurs de ces enjeux demeurent pertinents pour le Ministère. Toutefois, les ressources financières et humaines dont on dispose pour mettre en œuvre les initiatives de développement durable sont limitées. Par conséquent, la SDD de 2003-2006 visera plus à sensibiliser davantage les employés aux questions de développement durable et se concentrera sur le maintien des niveaux de réduction des déchets, soit les deux domaines qui ont le plus d'incidence pour le Ministère. Les objectifs et activités de cette SDD, qui sont présentés à la section 2.2.3, ont été précisés pour mettre davantage l'accent sur les résultats, conformément aux directives du CEDD.

2.2.2 Le contexte opérationnel de 2003

Le Ministère continue d'occuper quatre étages de l'immeuble à bureaux situé au 340, avenue Laurier Ouest, dans le centre d'Ottawa (Ontario). Le réaménagement de cet immeuble, qui a eu lieu dans le cadre de la SDD de 2000-2003, s'est terminé à la fin de 2001. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) continue de louer l'immeuble appartenant à des propriétaires privés et agit comme locateur pour plusieurs locataires, dont le Ministère.

Afin d'accueillir le nombre croissant d'employés du Ministère, en 2002, TPSGC a loué deux étages d'un autre immeuble à bureaux dans le centre-ville d'Ottawa pour le Ministère. Cet immeuble, situé au 100, rue Metcalfe, appartient également à des intérêts privés et il est loué par plusieurs locataires, y compris d'autres ministères et organismes fédéraux. Le Ministère continue de travailler avec TPSGC pour que l'immeuble situé au 100, rue Metcalfe, et l'immeuble situé au 340, avenue Laurier Ouest, fonctionnent dans la mesure du possible d'une manière éconergétique et qu'ils réduisent au minimum l'impact sur l'environnement.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les employés du Ministère consomment de l'électricité et produisent des déchets solides non dangereux. Il incombe au Ministère de gérer le programme de gestion des déchets solides triés à la source pour les étages qui en relèvent. L'eau sert exclusivement à des activités domestiques (par exemple, consommation et nettoyage léger). Le Ministère achète annuellement des biens d'une valeur d'environ 200 000 \$, y compris des fournitures de bureau et du matériel. Le parc

automobile du Ministère se limite toujours à deux véhicules utilisés par le solliciteur général et le sous-solliciteur général.

Le Ministère participe au développement durable dans les opérations gouvernementales (DDOG), initiative interministérielle visant à définir et à coordonner les possibilités de respecter l'engagement qu'a pris le gouvernement fédéral d'être un chef de fil en matière de développement durable.

2.2.3 Engagements de la SDD

Dans la SDD de 2003-2006, le Ministère réaffirme l'engagement qu'il a pris de réduire au minimum l'incidence de ses activités sur l'environnement naturel. Afin d'obtenir des résultats optimaux avec les ressources humaines et financières limitées disponibles, il s'est fixé deux objectifs pour la SDD de 2003-2006 :

- ◆ améliorer la sensibilisation aux questions de développement durable et la formation à cet égard afin de réduire les impacts environnementaux des activités;
- ◆ maintenir les niveaux de réduction des déchets.

OBJECTIF 2.1

Améliorer la sensibilisation aux questions de développement durable et la formation à cet égard afin de réduire les impacts environnementaux des activités, en se basant sur la formation et les efforts de sensibilisation de la SDD de 2000.

ACTIVITÉ	CIBLE	INDICATEUR DE RENDEMENT
<p>Déterminer les domaines qui se prêtent à des campagnes d'affichage et définir les messages clés.</p> <p>Concevoir et imprimer le matériel.</p> <p>Lancer et gérer une campagne.</p> <p>Remanier le site Web intranet sur l'écologisation pendant l'exercice 2004.</p> <p>Produire un article pour le bulletin SCOOP chaque année.</p> <p>Communiquer aux employés la mise à jour sur la SDD chaque année.</p>	<p>2.1.1 Élaborer une campagne de sensibilisation pour inciter les employés à prendre des mesures afin de parvenir au DD au cours de la période 2004-2006.</p>	<p>Nombre de campagnes d'affichage sur le développement durable par année.</p> <p>Nombre d'accès au site Web.</p> <p>Nombre d'articles dans le bulletin du Ministère.</p> <p>Mises à jour annuelles communiquées sur la SDD.</p>

ACTIVITÉ	CIBLE	INDICATEUR DE RENDEMENT
<p>Élaborer un plan.</p> <p>Demander l'approbation.</p>	<p>2.1.2 Élaborer un nouveau plan de communication et approuver sa mise en œuvre d'ici le 31 mars 2004.</p>	<p>Plan de communication élaboré et approuvé au plus tard à la date cible.</p>
<p>Enseigner au personnel et à la direction les nouveaux critères établis dans la prochaine politique sur l'approvisionnement écologique (2004) du Conseil du Trésor.</p> <p>Mettre à jour le plan de formation en environnement chaque année.</p>	<p>2.1.3 Critères en matière d'approvisionnement écologique utilisés dans toutes les décisions du Ministère relatives aux achats d'ici 2006-2007.</p>	<p>Pourcentage des éléments de formation définis dans le plan mis en œuvre chaque année.</p> <p>Mises à jour annuelle du plan terminées.</p>

OBJECTIF 2.2

Maintenir les niveaux de réduction des déchets.

<p>Procéder à une vérification annuelle des déchets et déterminer les progrès accomplis en vue de l'atteinte des cibles.</p> <p>Confirmer tous les ans la cible en matière de réacheminement des déchets.</p>	<p>2.2.1 D'ici le 31 mars 2004, réacheminer 75 % des déchets produits (selon le poids) destinés aux décharges dans le cadre d'initiatives des 3 R.</p>	<p>Pourcentage des déchets destinés aux décharges réacheminés ailleurs chaque année.</p>
---	---	--

PART 3

Rapport sur le rendement

Les activités de développement durable ne sont pas isolées des politiques et des autres activités du Ministère. Les priorités de celui-ci se traduisent dans les objectifs et les engagements établis dans la partie 2 du présent document, et les progrès accomplis en ce qui concerne ces buts et objectifs seront présentés dans le cadre général de planification et de responsabilisation du Ministère.

Le Système de gestion du développement durable, établi dans les stratégies de développement durable précédentes du Ministère, utilise la communication de l'information de gestion ainsi que les documents clés du Ministère pour présenter des rapports au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités et le Rapport ministériel sur le rendement. En plus du Système de gestion du développement durable, le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats de la PPPN, élaboré récemment, constituera un outil essentiel à l'évaluation de l'atteinte des buts et objectifs définis pour le projet pilote de la PPPN dans la SDD de 2003-2006.

3.1 Le cadre de responsabilisation axé sur les résultats de la PPPN

Le CGRAR de la PPPN, qui devrait être terminé en 2003-2004, est le cadre de responsabilisation du Ministère pour le programme de contributions de la PPPN, exigé aux termes de la *Politique sur les paiements de transfert* du Conseil du Trésor. Le CGRAR indique comment le Ministère entend évaluer et surveiller l'efficacité de la PPPN et présenter des rapports à cet égard pour un ensemble de résultats immédiats et intermédiaires prévus, et le résultat ultime, soit contribuer « à renforcer la sécurité et le développement durable des collectivités des Premières nations ».

Même si la SDD et le CGRAR de la PPPN ont été élaborés à des fins distinctes, il s'agit d'outils de mesure du rendement intégrés qui se complètent. La SDD et le CGRAR de la PPPN visent les mêmes objectifs, soit élaborer et mettre à l'essai des instruments de mesure et présenter des rapports sur les résultats. Les engagements de la SDD de 2003-2006 ont trait à l'examen de la dimension sociale du DD conformément au CGRAR de la PPPN : tous deux contiennent l'engagement d'établir un ensemble de connaissances et de renseignements pour évaluer l'incidence et l'efficacité de la PPPN pour ce qui est de contribuer à renforcer la sécurité et le développement durable des collectivités des Premières nations.

3.2 Le système de gestion du développement durable

Les questions de développement durable sont gérées dans le cadre des systèmes de gestion actuels du Ministère. Les procédures, la documentation et les dossiers relatifs à la SDD de 2003-2006 sont intégrés aux procédures, à la documentation et aux systèmes de gestion des dossiers actuels. Cette approche est connue sous le nom de Système de gestion du développement durable, qui a été élaboré dans le cadre de la SDD de 1997-2000 et achevé dans la SDD de 2000-2003.

Dans le cadre du Système de gestion du développement durable, un plan d'action, y compris tous les engagements définis dans une SDD, est établi aux fins de la surveillance et de la présentation de rapports. Le plan d'action de la SDD indique les mesures précises à prendre, la date d'achèvement

prévue et les secteurs chargés de s'assurer que les actions sont menées à bonne fin au plus tard à la date cible.

Le groupe de travail sur le développement durable se réunit au moins trois fois par année pour surveiller la mise en œuvre du plan d'action. Il incombe aux membres du groupe de travail de présenter des rapports sur les travaux effectués par leurs directions respectives. Dans le cas des mesures à prendre qui ne respectent pas l'échéancier, le groupe détermine la cause du retard et les mesures correctrices à apporter comme réviser la date d'achèvement ou recommander de modifier ou de supprimer la mesure à prendre.

Deux fois par année, le président du groupe de travail sur le développement durable présente au Comité de direction ministériel un rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action de la SDD. Les rapports d'étape indiquent les progrès accomplis en ce qui concerne l'atteinte des objectifs et des cibles, les retards dans l'atteinte de ces objectifs et cibles, l'état des mesures correctrices et l'évolution de la situation interne et externe qui peut influencer sur la mise en œuvre du plan d'action de la SDD. À partir de ce rapport d'étape, le Comité de direction ministériel peut autoriser des mesures visant à corriger les lacunes décelées.

Les deux documents utilisés pour la présentation de rapports au Parlement font partie intégrante du Système de gestion du développement durable : il s'agit du Rapport sur les plans et les priorités (RPP) et du Rapport ministériel sur le rendement (RMR). Les renseignements sur les cibles et les engagements en matière de développement durable pour le RPP et le RMR sont recueillis conformément aux procédures de planification du Ministère. Les lettres d'appel concernant le RPP et le RMR demandent aux directions responsables de faire connaître leur opinion au sujet des domaines du plan d'action sur le DD qui sont considérés comme relevant de leur responsabilité. Ces renseignements sont ensuite incorporés dans le RPP ou le RMR pour que le Ministère continue de rendre des comptes aux Canadiens au sujet des engagements qu'il a pris en matière de développement durable.

PART 4

Renseignements supplémentaires

Pour de plus amples renseignements concernant la SDD et les engagements du Ministère, contacter :

Sous-ministre

Margaret Bloodworth

Téléphone : (613) 991-2895

Télécopieur : (613) 990-8312

Sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion ministérielle

Mary Chaput

Téléphone : (613) 990-2615

Télécopieur : (613) 990-8297

Directeur général, Police des Autochtones

Peter Fisher

Téléphone : (613) 990-2666

Télécopieur : (613) 991-0961

Adresse du Ministère

340, avenue Laurier Ouest

Ottawa, Ontario

K1A 0P8

Site Web du Ministère

<http://www.sppcc.gc.ca>

Bibliothèque et centre de documentation

(613) 991-2787

Annexe A

SITUATION DES OBJECTIFS ET DES CIBLES DE LA SDD DE 2000-2003

Le tableau résume la situation des objectifs et des cibles du ministère du Solliciteur général établis dans sa SDD de 2000-2003.

BUT 1

Examiner dans quelle mesure le Ministère comprend la dimension sociale du développement durable, surtout à l'échelle des collectivités, et comment il y contribue.

OBJECTIF 1.1

En collaboration avec les provinces et les Premières nations, élaborer une méthode de normalisation nationale et régionale pour aider les services de police des Premières nations à offrir des services uniformes dans leurs collectivités.

CIBLE 1.1.1

Engagement : Recueil des éléments obligatoires et facultatifs à inclure dans les ententes conclues aux termes de la PPPN.

Situation : La cible a été atteinte.

OBJECTIF 1.2

Constituer une base de données et concevoir un cadre de recherche permettant d'étudier les éléments constitutifs d'une police efficace au sein des Premières nations.

CIBLE 1.2.1

Engagement : Faire une étude documentaire pour analyser les mesures d'efficacité employées par les services de police et les organismes de surveillance de la police, en mettant l'accent sur la police des Premières nations.

Situation : La cible a été atteinte.

CIBLE 1.2.2

Engagement : Mettre au point un cadre de recherche qui permettra de déterminer les principaux sujets de recherche, les données nécessaires, de possibles instruments de recherche et la méthode de sélection d'études de cas.

Situation : La cible a été atteinte.

CIBLE 1.2.3

Engagement : Études de cas pour mettre à l'essai les mesures de rendement, l'efficacité et la satisfaction de la collectivité.

Situation : Les progrès vers l'atteinte de la cible ont été retardés.

Remarques : Méthodologie terminée. La DP concernant les études de cas est en cours d'élaboration. Délai non respecté en raison du manque de ressources.

CIBLE 1.2.4

Engagement : Consulter l'ACPPN pour savoir s'il serait efficace de créer et de tenir à jour un centre d'échange des renseignements sur les pratiques exemplaires.

Situation : La cible a été atteinte.

Remarques : Un centre d'échange de données fondé sur le Web a été créé.

CIBLE 1.2.5

Engagement : Entreprendre une étude quinquennale pour évaluer le niveau de satisfaction des collectivités de Premières nations du Québec à l'égard de leurs services de police.

Situation : Les progrès vers l'atteinte de la cible sont conformes au calendrier.

Remarques : Étude entreprise selon la cible – elle devrait être terminée en 2005.

CIBLE 1.2.5a

Engagement : Rédiger un rapport d'étape provisoire en vue du Colloque des services de police des Premières nations, qui se déroulera à Québec, et, au besoin, adapter l'approche, selon les commentaires et les consultations régulières.

Situation : La cible a été atteinte.

OBJECTIF 1.3

Entreprendre l'élaboration d'un ensemble complet d'indicateurs de rendement afin de mesurer l'efficacité à long terme de la police des Premières nation.

CIBLE 1.3.1

Engagement : Consulter les intervenants au sujet de la mesure du rendement et évaluer l'efficacité de la police des Premières nations.

Situation : Les progrès vers l'atteinte de la cible sont conformes au calendrier.

Remarques : Permanent : À la suite de consultations préliminaires, des forums fédéraux-Premières nations ont été établis, et des forums fédéraux-provinciaux sont créés comme moyens de collaboration sur la mesure du rendement et l'évaluation de l'efficacité. Les cibles 2.1.2 et 2.1.3 de l'objectif 2.1 tiennent compte de l'engagement pris.

OBJECTIF 1.4

Adopter une méthode horizontale et coopérative pour l'étude des dimensions sociale et culturelle du développement durable au cours des trois prochaines années.

CIBLE 1.4.1

Engagement : Examiner les dimensions sociale et culturelle du développement durable en faisant partie d'un groupe de travail interministériel.

Situation : Les progrès vers l'atteinte de la cible sont conformes au calendrier.

Remarques : Permanent : Le Ministère examine les possibilités après le GRMPA d'établir des mécanismes interministériels de collaboration plus efficaces.

BUT 2

Approfondir la méthode qu'applique le Ministère pour corriger les effets de ses activités sur l'environnement.

2.1 FORMATION ET SENSIBILISATION

Encourager le personnel à prendre l'habitude de penser à l'environnement au bureau en l'informant sur les questions d'environnement et de développement durable.

OBJECTIF 2.1.1

Accroître la sensibilisation du personnel au développement durable.

CIBLE 2.1.1

Engagement : Deux campagnes d'affichage par année pour promouvoir le développement durable.

Situation : La cible a été révisée.

Remarques : Trois campagnes d'affichage ont été conçues sur une période de deux ans.

CIBLE 2.1.1a

Engagement : Sensibiliser davantage les employés aux questions de développement durable.

Situation : Les progrès vers l'atteinte de la cible ont été retardés.

Remarques : Des données de référence sur le nombre d'accès au site intranet sur l'écologisation ont été établies. En raison de la modification des priorités, un nouveau plan de communication sur le DD a été élaboré. Comme le prévoit le plan, le site sur l'écologisation sera surveillé pour évaluer le niveau de sensibilisation des employés.

CIBLE 2.1.1b

Engagement : Concevoir et administrer un sondage auprès des employés pour évaluer la sensibilisation aux questions de développement durable.

Situation : Les progrès vers l'atteinte de la cible ont été retardés.

Remarques : Le sondage a été reporté en raison de la modification des priorités du Ministère et pour éviter le chevauchement avec le deuxième sondage auprès des fonctionnaires; il devrait avoir lieu en 2005-2006.

OBJECTIF 2.1.2

Offrir au moment opportun une formation utile sur le développement durable.

CIBLE 2.1.2

Engagement : Examiner, mettre à jour et mettre en œuvre annuellement un plan de formation sur l'environnement.

Situation : La cible a été atteinte.

Remarques : La formation demeure une priorité permanente du Ministère.

2.2 DÉCHETS SOLIDES

Atténuer les répercussions négatives des décharges, de la consommation de ressources et des émissions de gaz à effet de serre en réduisant la quantité de déchets solides produits par le Ministère qui aboutissent à la décharge.

OBJECTIF 2.2.1

Réduire la quantité annuelle de déchets qui aboutissent à la décharge.

CIBLE 2.2.1

Engagement : Réacheminer 85 % des déchets destinés à la décharge en prenant des mesures conformes au principe des 3R.

Situation : La cible n'a pas été atteinte.

Remarques : Seulement 79 % des déchets ont pu être réacheminés en raison du remplacement des sèche-mains à air par du papier essuie-tout. Toutefois, même après la modification importante de la quantité de déchets de papier produite par le Ministère, la cible établie a été atteinte à près de 95 %.

CIBLE 2.2.2

Engagement : Procéder à une vérification annuelle des déchets.

Situation : La cible a été atteinte.

2.3 RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE DE L'IMMEUBLE

Réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre dans l'immeuble qu'occupe le Ministère.

OBJECTIF 2.3.1

Remplacer les vieilles pièces d'équipement de bureau par des modèles économiseurs d'énergie.

CIBLE 2.3.1

Engagement : Veiller à ce qu'au moins 50 % des nouvelles pièces d'équipement de bureau achetées soient éconergétiques selon les normes établies de l'industrie.

Situation : La cible a été atteinte.

Remarques : 95 % des nouvelles pièces d'équipement de bureau ont des caractéristiques éconergétiques.

CIBLE 2.3.2

Engagement : D'ici le 31 mars 2001, mettre à jour la politique d'acquisition pour inclure des exigences plus précises concernant l'achat de matériel de bureau éconergétique.

Situation : La cible a été atteinte.

CIBLE 2.3.3

Engagement : Accroître le pourcentage d'employés qui incorporent régulièrement des mesures d'économie de l'énergie dans leurs méthodes de travail.

Situation : Les progrès vers l'atteinte de la cible ont été retardés.

Remarques : Le Ministère a mis l'accent sur le réacheminement des déchets en raison des piètres résultats de la deuxième vérification des déchets. Le sondage auprès des employés comprendra des questions sur les habitudes personnelles en matière de consommation de l'énergie.

2.4 ÉNERGIE RELIÉE AUX TRANSPORTS

Réduire la pollution par les véhicules en diminuant la consommation de carburants à base de pétrole pour le transport des employés.

OBJECTIF 2.4.1

Remplacer les véhicules du parc par des véhicules consommant un carburant de remplacement.

CIBLE 2.4.1

Engagement : D'ici le 31 mars 2003, quand la durée de vie d'un véhicule sera terminée, le remplacer par un véhicule consommant un carburant de remplacement conformément à la *Loi sur les carburants de remplacement*.

Situation : La cible n'a pas été atteinte.

Remarques : Étant donné la taille du parc automobile du Ministère (deux véhicules) et des fonds limités disponibles pour les activités d'écologisation, il est plus pratique de mettre l'accent sur les cibles qui auront plus d'effet.

CIBLE 2.4.2

Engagement : Réduire la consommation moyenne de carburant de nos véhicules.

Situation : La cible n'est plus valide.

Remarques : Étant donné la taille du parc automobile du Ministère (deux véhicules) et des fonds limités disponibles pour les activités d'écologisation, il est plus pratique de mettre l'accent sur les cibles qui auront plus d'effet.

2.5 SUBSTANCES APPAUVRISANT LA COUCHE D'OZONE

Éliminer les émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone.

OBJECTIF 2.5.1

Réduire la quantité de CFC utilisée.

CIBLE 2.5.1

Engagement : D'ici le 31 décembre 2001, réduire de 50 % le nombre de pièces d'équipement contenant des CFC dans les locaux du Ministère.

Situation : La cible a été atteinte.

2.6 APPROVISIONNEMENT

Réduire la consommation de ressources, la production de déchets et les émissions de gaz à effet de serre émanant des décharges en achetant des produits à privilégier pour l'environnement.

OBJECTIF 2.6.1

Augmenter le pourcentage des achats qui satisfont aux critères du Ministère en matière d'achat de produits à privilégier.

CIBLE 2.6.1

Engagement : D'ici le 31 mars 2003, voir à ce qu'au moins 75 % du matériel de bureau acheté soit constitué de produits écologiques.

Situation : La cible a été atteinte.

Remarques : Ce pourcentage est probablement plus élevé, car des erreurs de codage financier ont été découvertes dans les documents à l'appui sur les achats de produits « non écologiques ».

BUT 3

Continuer de gérer et tenir à jour le système de gestion du développement durable.

OBJECTIF 3.1

Continuer de tenir à jour le système ministériel de gestion du développement durable.

CIBLE 3.1.1

Engagement : Rendre compte tous les ans des progrès réalisés relativement à la SDD, dans le Rapport sur le rendement du Ministère.

Situation : La cible a été atteinte.

Remarques : Permanent : ces rapports continueront d'être présentés pour la SDD de 2003-2006 SDD.

CIBLE 3.1.2

Engagement : Faire une vérification du système de gestion du développement durable suivant le cycle triennal de mise à jour de la SDD.

Situation : La cible a été atteinte.

Remarques : Ce cycle se poursuivra selon le cours normal des activités.

CIBLE 3.1.3

Engagement : Réexaminer et modifier les procédures du système de gestion du développement durable selon un cycle triennal.

Situation : La cible a été atteinte.

Remarques : Ce cycle se poursuivra selon le cours normal des activités.

